



Association intercommunale
Enfance et École - Asse et Boiron

CONSEIL INTERCOMMUNAL

SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025, 20H00

Bo Resto – Crassier

EXTRAIT DES DECISIONS

Dans sa séance ordinaire du 25 septembre 2025, le Conseil Intercommunal de l'AEE a pris les décisions suivantes :

Préavis n° 16 - Législature 2021–2026 - Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Après avoir entendu le rapport de la Commission de Gestion, le Conseil Intercommunal a approuvé le préavis N° 16 à l'unanimité.

Préavis n° 17 - Législature 2021–2026 - Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Après avoir entendu le rapport de la Commission de Gestion, le Conseil Intercommunal a approuvé le préavis N° 17 à la majorité – 1 refus.

Préavis N° 18 – Législature 2021–2026 - Budget 2026

Après avoir entendu le rapport de la Commission de Gestion, le Conseil Intercommunal a approuvé le préavis N° 18 à l'unanimité.

Le budget pris dans son ensemble n'est pas soumis à référendum (art. 160 LEDP)

Art. 168 Annonce de la demande – délai référendaire

1 La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président

Jacques Mühlemann



La Secrétaire

Alexandra Wainwright

Crassier, le 26 septembre 2025